



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant lieu à **19 h 00 le lundi, 18 novembre 2019** au 3541, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine. La convocation est conforme aux obligations du Code municipal.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau OMA. urb. directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 05.

2019-11-305

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 195 400 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2019 et adjudication
 - 1- Résolution de concordance
 - 2- Adjudication
4. Emprunt temporaire – part municipale – financement - travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire des rues Palardy et Berger, bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Berger
5. Fin d'emploi – employé numéro 941

6. Entente de service Survi-Mobile – CAUCA
7. Lettre d'intention service en transports publics pour l'année 2020- –Autorité régionale de transport métropolitain - ARTM
8. Dénéigement des terrains municipaux – saisons 2019-2020
 - a) Kiosque postal
 - b) Bornes-fontaines
 - c) Caserne
9. Déplacement- dépôt des déclarations pécuniaires des élus
10. Offre d'emploi – Inspecteur municipal
11. Période de questions
12. Levée de la séance

3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 195 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 NOVEMBRE 2019 ET ADJUDICATION

2019-11-306

3.1- RÉOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 195 400 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
14-423	195 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 14 423, la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	10 600 \$	
2021.	10 900 \$	
2022.	11 300 \$	
2023.	11 500 \$	
2024.	11 900 \$	(à payer en 2024)
2024.	139 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 14-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2019-11-307

3.2- ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	18 novembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 novembre 2019
Montant :	195 400 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 novembre 2019, au montant de 195 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 600 \$	2,15000 %	2020
10 900 \$	2,15000 %	2021
11 300 \$	2,25000 %	2022
11 500 \$	2,35000 %	2023
151 100 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,19000 Coût réel : 2,90753 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

10 600 \$	3,03000 %	2020
10 900 \$	3,03000 %	2021
11 300 \$	3,03000 %	2022
11 500 \$	3,03000 %	2023
151 100 \$	3,03000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,03000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 novembre 2019 au montant de 195 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 14-423. Ces billets sont émis au prix de 98,19000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-11-308

4. EMPRUNT TEMPORAIRE – PART MUNICIPALE – FINANCEMENT - TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DES RUES PALARDY ET BERGER, BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA RUE BERGER

CONSIDÉRANT QUE les services financiers Desjardins a octroyé un prêt temporaire d'un montant de 580 077,00\$, part à approuver au ministère, dans le cas du projet en objet;

CONSIDÉRANT QUE cette somme concerne la part subventionnée dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2019 à la hauteur de 730 058\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet en question est évalué à 1 310 135\$ à la fiche du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation MAMH règlement d'emprunt 19-502;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit financer la totalité du projet et non uniquement la part approuvée aux gouvernements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

DE DEMANDER aux services financiers Desjardins de compléter le financement temporaire visant un montant de 1 310 135\$ soit en autorisant une tranche de financement temporaire supplémentaire de 730 058\$.

2019-11-309

5. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 941

CONSIDÉRANT QUE le statut de l'emploi portant le numéro 941 au service administratif;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du service de sécurité des incendies par intérim monsieur Éric Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

QUE le conseil municipal signifie à l'employé 941 la fin d'emploi à titre de pompier temps partiel.

2019-11-310

6. ENTENTE DE SERVICE SURVI-MOBILE – CAUCA

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit pouvoir compter sur la technologie afin de mobiliser ses pompiers lors d'un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la centrale de communication CAUCA, offre une technologie étant éprouvée par le service et jugée supérieure à l'utilisation de pagettes conventionnelles lors de la mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE cette application sert principalement à évaluer si la force de frappe sera atteinte pour répondre aux obligations du schéma de couverture de risque de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du service de sécurité des incendies par intérim monsieur Éric Bouchard;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

D'AUTORISER la signature du contrat de service de CAUCA qui inclue une licence d'utilisation annuelle pour une durée de 3 ans.

QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine défraie à la centrale de communication CAUCA les coûts afin de payer les frais annuels d'utilisation de cette technologie.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le présent contrat.

2019-11-311

7. LETTRE D'INTENTION SERVICE EN TRANSPORTS PUBLICS POUR L'ANNÉE 2020- –AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - ARTM

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de planifier, d'organiser, de financer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal. Elle favorise l'intégration des services entre les différents modes de transport;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine fait partie du territoire couvert par cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal précise le financement dont celui des municipalités;

CONSIDÉRANT les besoins en services de transport en commun;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

D'INDIQUER par lettre d'intention à ARTM l'intention de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine son intérêt aux services de transport en commun pour l'année 2020.

8. DÉNEIGEMENT DES TERRAINS MUNICIPAUX – SAISONS 2019-2020

2019-11-312

8.1. KIOSQUE POSTAL

CONSIDÉRANT les besoins en déneigement des terrains publics pour le kiosque postal pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

D'OCTROYER un contrat au fournisseur Groupe Optimum inc. pour le déneigement de l'aire de stationnement du kiosque postal au montant de 402,21\$ taxes comprises selon la soumission portant le numéro 1799.

2019-11-313

8.2. BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT les besoins en déneigement des terrains publics pour le déneigement des bornes-fontaines pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à conclure un contrat gré à gré avec un fournisseur en entretien hivernal des bornes-fontaines afin de déneiger occasionnellement le périmètre de ceux-ci pour la saison 2019-2020.

2019-11-314

8.3. CASERNE

CONSIDÉRANT le fournisseur de service de la saison de déneigement précédente ne désire pas renouveler son contrat pour l'entretien hivernal;

CONSIDÉRANT les besoins en déneigement de ce terrain public pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à conclure un contrat gré à gré avec un fournisseur en entretien hivernal des aires de stationnement, l'allée de circulation au pourtour du bâtiment et le trottoir de béton afin de déneiger et d'appliquer des abrasifs et sels de voirie pour la saison 2019-2020.

9. DÉPLACEMENT- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Le directeur général monsieur Michel Morneau redépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de l'ensemble des élus. Le précédent dépôt s'effectuait trop tôt conséquent de la date de l'élection municipale du 5 novembre 2017.

2019-11-315

10. OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de service GESTIM inc. n'a plus de contrat avec la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine

CONSIDÉRANT l'étude des besoins de l'administration dans le cadre de la préparation du budget 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur municipal à temps plein permanent.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à signer un contrat d'une durée déterminée jusqu'au comblement du poste d'inspecteur municipal avec la firme GESTIM inc.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à conclure un contrat court terme gré à gré avec un fournisseur GESTIM inc. visant à combler les besoins en inspection et émission des permis et des certificats de la municipalité jusqu'à l'embauche d'un employé temps plein permanent.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

2019-11-316

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René

APPUYÉ DE : monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 19 heures 35.

M. Gilles Carpentier, maire

M. Michel Morneau OMA urb.
Directeur général